

Registre d'accessibilité

Centre d'Interprétation
de l'Architecture et du Patrimoine
(CIAP)



Sommaire

Page 3 Sommaire

Pages 4 et 5 Fiche synthèse du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)

Page 6 à 18 Attestation d'accessibilité délivrée par la SOCOTEC

Page 19 Labellisation « Tourisme & Handicaps »

Page 20 Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine

Page 21 Le Pays d'Art et d'Histoire Coëvrons-Mayenne

Page 22 et 23 Des activités pour tous

Pages 24 à 27 Des outils à disposition

Page 28 Autres outils à disposition

Page 29 Entretien des équipements

Page 30 Les formations du personnel

Page 31 Signatures de l'équipe

Attestations de formation

Plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées »



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
(CIAP) du château de Sainte-Suzanne

→ Le bâtiment et tous les services proposés
sont accessibles à tous

☒ oui

☐ non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du
bâtiment et des services

☒ oui

☐ non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.



C'est-à-dire que le personnel est informé
de la nécessité d'adapter son accueil
aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.



C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation
pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

☒ oui ☐ non

→ Le personnel connaît le matériel

☒ oui ☐ non



Contact : Pascal Trégan, directeur du château de Sainte-Suzanne



Consultation du registre public d'accessibilité :



☒ à l'accueil



☒ sur le site internet

N° SIRET : 225 300 011 000 15

Adresse : 9, rue Fouquet de la Varenne 53270 SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES



**Certaines prestations
ne sont pas
accessibles**



1. Toilettes du rez-de-chaussée



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) ☒



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☒ oui ☐ non



2.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) ☐



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☐ oui ☐ non



3.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) ☐



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☐ oui ☐ non



Agence de Laval
Parc Tertiaire Technopolis
Rue Louis de Broglie - Bâtiment C
53810 CHANGE
Tél. : 02.43.59.44.00
Fax : 02.43.59.44.11
E-mail : cconstruction.laval@socotec.fr

HOTEL DU DEPARTEMENT
Direction des Routes et Bâtiments
Service bâtiments
39 rue de Mazagran BP 1429
53014 LAVAL Cedex

A l'attention de Mr SAGET

► Contrôle Construction

► Rapport de vérifications techniques

SAINTE SUZANNE-Extension du Logis et restauration intérieure

- Date : 23/06/2009
- Dossier Socotec n° : QN4263 / 003
- Référence du rapport : 383Z0/09/1665

Ce rapport annule et remplace le rapport n° 383Z0/09/1503.

Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions.

Pour tout complément d'information, votre interlocuteur Socotec est à votre disposition.

4.0.
1.0.03

► Votre interlocuteur :

PHILIPPE NICOLLE



Accréditation n° 3.001
Société L, LE, LP, AV
Secours, SGB, Dn,
ST/LPS
Portée nationale
sur www.cofrac.fr

SOCOTEC - S.A. AU CAPITAL DE 17 643.740 EUROS - 542 016 654 R.C.S. VERSAILLES - APE 7120B
SIÈGE SOCIAL : LES QUADRANTS - 3, AVENUE DU CENTRE - GUYANCOURT - 78182 ST-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - www.socotec.fr

► Mission : HAND	
► Ce rapport comporte 13 pages.	
► Nombre d'exemplaire	1
► Copies :	Copies : ARCHITECTE EN CHEF MONUMENTS HISTORIQUES [Mme de PONTAUD] (agencePONTHAUD@club-internet.fr)

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT	3
2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	4
3. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES	6
1 ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC	6
4. REDACTEUR DU RAPPORT	13

1. OBJET DU RAPPORT

Le présent document consigne les avis formulés à ce jour par SOCOTEC dans le cadre de la mission suivante définie dans notre Contrat n° QN4263 / 003 :

mission relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées. (Mission HAND)

La colonne Avis est subdivisée en trois sous-colonnes dont les abréviations sont les suivantes :

SO : Sans Objet

C : Conforme

NC : Non Conforme (ou remarque sur la conformité)

Ces avis sont émis à partir des résultats de nos examens portant sur les documents communiqués à SOCOTEC ou sur les ouvrages in situ.

2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

MAÎTRES D'OUVRAGE
HOTEL DU DEPARTEMENT Direction des Routes et Bâtiments Service bâtiments 39 rue de Mazagran BP 1429 53014 LAVAL Cedex A l'attention de Mr SAGET
MAÎTRES D'OEUVRE
ARCHITECTE EN CHEF MONUMENTS HISTORIQUES MARIE SUZANNE DE PONTAUD 59,rue de l'Ancienne Mairie 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
BUREAU D'ÉTUDES
BET BETJOR
Missions confiées à SOCOTEC
mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables. (Mission LP) mission relative à la solidité des existants. (Mission LE) mission relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH. (Mission SEI) mission relative au fonctionnement des installations. (Mission F) mission relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées. (Mission HAND)
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Il s'agit de l'extension du logis et de la restauration intérieure

3. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Articles Règlement	Dispositions examinées	Références	Avis			Observations et commentaires	N°
			SO	C	NC		
1	ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC			C		PC déposé avant le 1.01.2007 réglementation applicable: - CCH R111-19, décret du 26.01.94, arrêté du 31.05.94, circulaire du 07.07.94	
1.1	ACCESSIBILITÉ JUSQU'AU BÂTIMENT					Dossier N° PC25506F1011	
1.1.1	Sols: Les sols meubles (sables, graviers, paillassons épais, etc.) sont impraticables pour les personnes circulant en fauteuil roulant, et les personnes qui utilisent des cannes ou des béquilles redoutent particulièrement les sols glissants.					concerne l'exploitant un cheminement extérieur accessible aux handicapés est en cours d'exécution	
1.1.1.1	Dimensions des trous ou fentes: Les trous ou fentes dans le sol (grilles, etc.) doivent avoir un diamètre ou une largeur inférieur à 2 centimètres.			C		concerne l'exploitant à prévoir sol non meuble pour accéder au logis	
1.1.2	Portes: ...La largeur minimale des portes est de 1,40 mètre lorsqu'elles desservent un local pouvant recevoir plus de cent personnes. L'un des vantaux a une largeur minimale de 0,80 mètre. La largeur minimale des portes qui desservent des locaux pouvant recevoir moins de cent personnes est de 0,90 mètre.						

RAPPORT DE VÉRIFICATIONS TECHNIQUES
DOSSIER : QN4263 / 003 SAINTE SUZANNE-Extension du Logis et restauration intérieure
3. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Articles Règlement	Dispositions examinées	Références			Avis			Observations et commentaires	N°
		SO	C	NC	SO	C	NC		
	Toutefois, lorsqu'une porte ne dessert qu'une pièce d'une surface inférieure à 30 mètres carrés, la largeur de porte minimale est de 0,80 mètre 1.1.2.1 Largeur minimale d'un des vantaux de porte à plusieurs vantaux: bloc porte accès principal 1.2 ACCESSIBILITÉ JUSQU'À L'ASCENSEUR 1.2.1 Largeur minimale sur tout le parcours: La largeur minimale du cheminement doit être de 1,40 mètre, elle peut toutefois être réduite à 1,20 mètre lorsqu'il n'y a aucun mur de part et d'autre du cheminement. 1.2.2 Pente 1.2.2.1 Pente maximale: Lorsqu'une pente ne peut être évitée pour franchir une dénivellation, elle doit être inférieure à 5 %. Lorsqu'elle dépasse 4 %, un palier de repos est nécessaire tous les 10 mètres. 1.2.3 Ressauts 1.2.3.1 Hauteur des ressauts: Lorsque les ressauts ne peuvent être évités, ils doivent comporter des bords arrondis ou être munis de chanfreins. Leur hauteur maximale est de 2 centimètres : toutefois, leur hauteur peut atteindre 4 centimètres lorsqu'ils sont aménagés en chanfrein à un							1 vantail de 0.80m mini pour les blocs portes à 2 vantaux, nous prenons note que les blocs portes à 2 vantaux sont maintenus en permanence ouverts C La commission Accessibilité a admis une largeur circulation horizontale inférieure à 1.40m au droit des passerelles (au premier étage et au deuxième étage) pour info absence de ressaut C	

RAPPORT DE VÉRIFICATIONS TECHNIQUES
DOSSIER : QN4263 / 003 Sainte Suzanne-Extension du Logis et restauration intérieure
3. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Articles Règlement	Dispositions examinées	Références	Avis			Observations et commentaires	N°
			SO	C	NC		
	pour trois. La distance minimale entre deux ressauts est de 2,50 mètres. 1.2.4 Ascenseur praticable: Un ascenseur praticable par des personnes à mobilité réduite doit avoir une porte d'entrée d'une largeur de passage minimale de 0,80 mètre. Les dimensions intérieures entre revêtements intérieurs de la cabine doivent être au minimum de 1 mètre (parallèlement à la porte) x 1,30 mètre (perpendiculairement à la porte). Les commandes de l'appareil situées sur le côté de la cabine doivent être à une hauteur maximale de 1,30 m. La précision d'arrêt de la cabine doit être de 2 centimètres au maximum. Lorsque l'ascenseur comporte plusieurs faces de service, les dimensions minimales de 1 mètre (parallèlement à la porte) x 1,30 mètre (perpendiculairement à la porte) sont obligatoires face à chacune des portes. 1.3 ESCALIERS D'ACCÈS AUX ÉTAGES NON DESSERVIS PAR UN ASCENSEUR 1.4 ACCESSIBILITÉ AUX PLACES DE STATIONNEMENT 1.4.1 Pourcentage de places accessibles: Tout parc de stationnement automobile intérieur ou extérieur dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public doit comporter			C		il a été mis en oeuvre un ascenseur certifié CE de type cabine 1.40x1.10m et bloc porte de 0.90m	
			SO			présence d'un ascenseur Concerne l'exploitant, en cours de réalisation à prévoir places "handicapés"	

3. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES



Articles Règlement	Dispositions examinées	Références	Avis			Observations et commentaires	N°
			SO	C	NC		
	une ou plusieurs places de stationnement aménagées pour les personnes handicapées et réservées à leur usage. Le nombre de places doit être au minimum une place aménagée par tranche de cinquante places de stationnement ou fraction de cinquante places. Au-delà de cinq cents places, le nombre de places aménagées, qui ne saurait être inférieur à dix, est fixé par arrêté municipal. Un emplacement de stationnement est réputé aménagé pour les personnes handicapées lorsqu'il comporte, latéralement à l'emplacement prévu pour la voiture, une bande d'une largeur minimale fixée par l'arrêté, libre de tout obstacle, protégée de la circulation automobile, et reliée par un cheminement praticable à l'entrée de l'installation. Les emplacements aménagés et réservés sont signalés						
1.5 CABINETS D'AISANCES							
1.5.1 Obligation d'installation							
1.5.1.1 Installation par niveau:	Chaque niveau accessible, lorsque des cabinets d'aisances y sont prévus pour le public, doit comporter au moins un cabinet d'aisances aménagé pour les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant. Les cabinets d'aisances aménagés doivent être installés au même emplacement que les autres cabinets d'aisances lorsque ceux-						
				C		-Il a été réalisé un WC Hand par sexe au niveau 1er et 2ème étage -Il a été admis par la Commission Accessibilité l'absence de WC Hand au RDC	

RAPPORT DE VÉRIFICATIONS TECHNIQUES
DOSSIER : QN4263 / 003 Sainte Suzanne-Extension du Logis et restauration Intérieure
3. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Articles Règlement	Dispositions examinées	Références	Avis			Observations et commentaires	N°
			SO	C	NC		
	ci sont regroupés. 1.5.2 Dimensions: L'espace d'accès prévu dans le cabinet d'aisances aménagé pour les personnes handicapées a pour dimensions minimales, hors tout obstacle et hors débâtement de porte : 0,80 mètre x 1,30 mètre. La hauteur de la cuvette, lunette abaissant éventuelle comprise, est située entre 0,46 mètre et 0,50 mètre. La barre d'appui doit comporter une partie horizontale située à côté de la cuvette entre 0,70 mètre et 0,80 mètre de hauteur. La commande de chasse d'eau doit pouvoir être atteinte par une personne handicapée et être facile à manœuvrer par une personne ayant des difficultés de préhension. 1.5.3 Portes 1.5.3.1 Largeur minimum des portes: ...La largeur minimale des portes est de 1,40 mètre lorsqu'elles desservent un local pouvant recevoir plus de cent personnes. L'un des vantaux a une largeur minimale de 0,80 mètre. La largeur minimale des portes qui desservent des locaux pouvant recevoir moins de cent personnes est de 0,90 mètre.			C			
				C		bloc porte de 0.90m	
				C			

Articles Règlement	Dispositions examinées	Références	Avis SO C NC	Observations et commentaires	N°
	Toutefois, lorsqu'une porte ne dessert qu'une pièce d'une surface inférieure à 30 mètres carrés, la largeur de porte minimale est de 0,80 mètre.				
1.6 SANITAIRES SUR LA VOIE PUBLIQUE					
1.7 AMÉNAGEMENTS UTILISABLES:					
	La hauteur d'une table, d'une tablette ou d'un guichet utilisable par une personne handicapée en fauteuil roulant doit être inférieure à 0,80 mètre (face supérieure). Le bord inférieur doit être au moins à 0,70 mètre du sol.		SO	à prévoir pour le guichet	
1.8 ETABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS ACCUEILLANT DU PUBLIC ASSIS					
1.8.1 Nombre d'emplacements					
1.8.1.1 Un emplacement plus un emplacement par tranche de 50 places:					
	Pour les salles de moins de mille places, ces emplacements seront au moins au nombre de deux pour les établissements de cinquante places ou moins et d'un emplacement supplémentaire par tranche de cinquante ou fraction de cinquante en sus. Au-delà de trois cents places, ces aménagements devront être disposés en différents endroits de la salle. Au-delà de mille places, leur nombre, en tout état de cause supérieur à vingt, est fixé par arrêté municipal.		C	à prévoir pour la salle "espace multi-usages" au moins 3 places handicapés et suivant les recommandations de la circulaire handicapés de prévoir dans cette salle des systèmes de transmission et d'amplification des sons pour les personnes mal entendant (boucle magnétique, haute fréquence, infrarouge).	
1.9 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT					
1.9.1 Dérogation:					

RAPPORT DE VÉRIFICATIONS TECHNIQUES
DOSSIER : QN4263 / 003 Sainte Suzanne-Extension du Logis et restauration intérieure
3. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Articles Règlement	Dispositions examinées	Références	Avis			Observations et commentaires	N°
			SO	C	NC		
	Les règles d'accessibilité peuvent faire l'objet de dérogations par le préfet après avis de la CCDPCSA dans les conditions définies à l'article R.111-19-3 du CCH. Pour les bâtiments ou installations neuves, ces dérogations doivent revêtir un caractère exceptionnel. Pour les bâtiments existants, il conviendra d'apprécier, lorsque vous serez saisis, si les exigences de la réglementation conduisent à des difficultés sérieuses, notamment si les coûts correspondants sont hors de proportion avec les montants des travaux envisagés. Chaque fois que possible il conviendra de s'en tenir à des dérogations partielles aux règles d'accessibilité. Dans tous les cas les dérogations accordées doivent être dûment motivées.					pour info	

4. REDACTEUR DU RAPPORT

Les avis mentionnés dans les différents chapitres de ce rapport ont été établis par :

Intervenants	Signatures
Philippe NICOLLE Généraliste agréé catégorie C Directeur d'Agence	



www.tourisme-handicaps.org



Centre d'Interprétation d'Architecture
et du Patrimoine
1 rue Fouquet de la Varenne
Centre Administratif Jean Monnet
53170 SAINTE SUZANNE

Paris, le 27 juillet 2015

A l'attention du Département de la Mayenne

Madame, Monsieur,

Votre structure a été labellisée Tourisme et Handicap en 2010. Au terme de ses cinq premières années de labellisation, votre organisme a donc été réévalué afin de contrôler sa conformité aux critères actuels de la marque Tourisme et Handicap.

Après instruction de votre dossier transmis par l'instance régionale de mise en œuvre de la marque nationale « Tourisme & Handicap », nous avons le plaisir de vous annoncer que votre nouvelle labellisation a été validée pour 5 ans, selon la déclinaison suivante :

- ☒ Handicap auditif
- ☒ Handicap mental
- ☒ Handicap moteur
- ☒ Handicap visuel

Nous sommes très sensibles à votre démarche visant à favoriser l'accès au tourisme et aux loisirs des personnes handicapées, en facilitant d'accueil et l'accessibilité de votre site à cette clientèle, et nous vous en remercions. **La prochaine revisite sera effectuée en 2020.**

Nous attirons votre attention sur le fait que vous ne serez officiellement labellisé que lorsque vous aurez retourné un des deux exemplaires de la charte du labellisé signé à l'adresse suivante avant le 20 septembre 2015.

Association Tourisme et Handicaps
43 rue Marx Dormoy
75018 Paris

Vous avez la possibilité de vous procurer **une version numérique du logo de la marque** afin de la faire figurer sur vos documents de communication. Pour cela, il faut vous adresser au correspondant de la marque de votre département.

Vous pouvez également **louer la plaque du logo de la marque** selon les formalités du bon de commande ci-joint. **Cette location n'est pas obligatoire mais largement recommandée pour favoriser la communication auprès de la clientèle handicapée.**

Vous souhaitant bonne réception de ces documents,

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Annette Masson
Présidente
Association Tourisme et Handicaps

Copie transmise à la DIRECCTE Pays de la Loire

Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)

Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) a ouvert en 2009.

À l'intérieur des salles du CIAP, vous découvrez des expositions.

Elles présentent les nombreux patrimoines

du département de la Mayenne.

Vous découvrez les monuments, les animaux, les plantes de la Mayenne.

Dans les salles d'exposition, ces patrimoines sont présentés de façon amusante et vivante.

N'hésitez pas à écouter, toucher, regarder, manipuler...

Si vous avez des questions,

l'équipe d'accueil est à votre disposition.



Le Pays d'Art et d'Histoire Coëvrons-Mayenne (PAH)

« **Pays d'Art et d'Histoire** » est un **label**.

Ce **label** est une reconnaissance
accordée à un territoire ou une ville.

Les villages des territoires ont une histoire commune.

Les monuments et paysages se ressemblent.

En 2005, le Pays d'Art et d'Histoire Coëvrons-Mayenne a été créé.
Aujourd'hui, il regroupe 69 villages.

Quand un territoire a le label « Pays d'Art et d'Histoire »,
il doit ouvrir un CIAP.

Le CIAP du Pays d'Art et d'Histoire Coëvrons-Mayenne
est installé au château de Sainte-Suzanne.

Le CIAP présente le territoire Coëvrons-Mayenne,
et tout le département de la Mayenne.

Des activités pour tous

Des animations sont proposées toute l'année pour tous les publics : scolaires, individuels, familles, groupes... L'équipe organise des animations dans le CIAP, et dans les communes du Pays d'Art et d'Histoire.



Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)

Le Pays d'Art et d'Histoire (en noir) dans le département de la Mayenne (en gris).

Exemples d'activités groupes



Visite commentée de la forteresse



Visite commentée du CIAP



Ateliers pratiques au château



Visite tactile du parc de Mayenne



Atelier pratique à Montgiroux



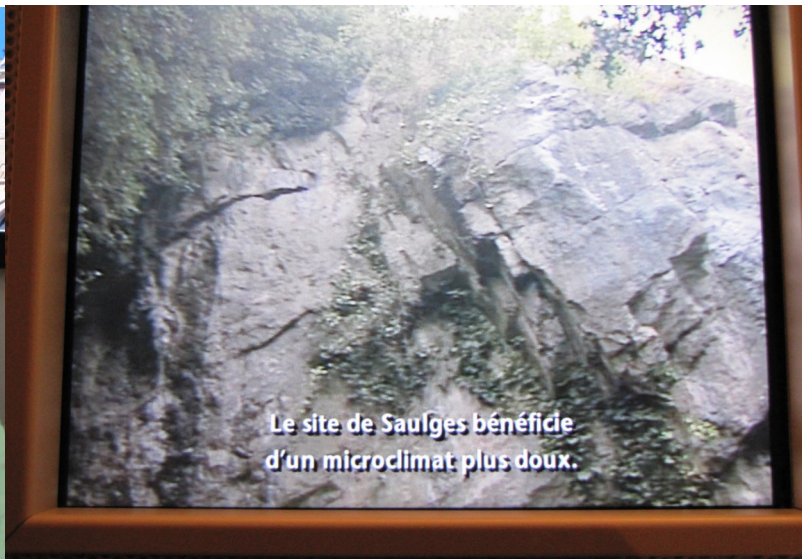
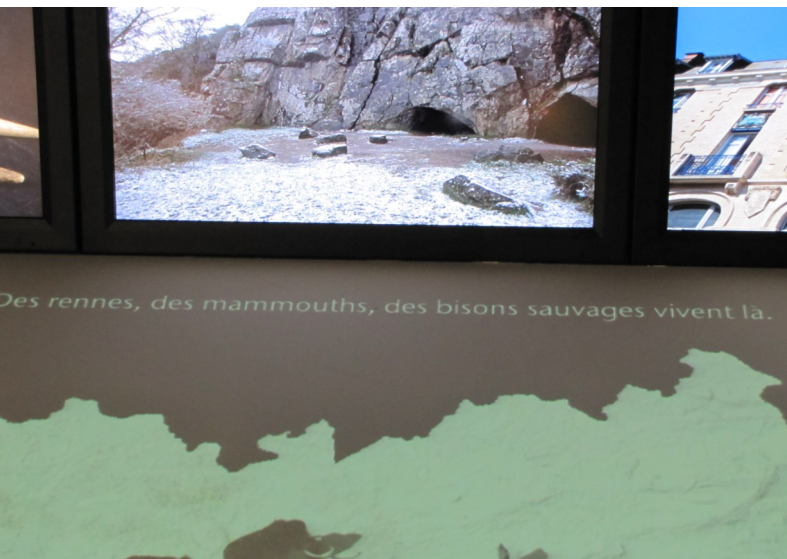
Visite LSF à Montsûrs



Handicap auditif

Outils à disposition au Ciap

- Sous-titrage des vidéos dans les salles d'exposition
- Présentation du CIAP en Langue des Signes Française sur tablette tactile (sur demande à l'accueil)
- Boucle magnétique à l'accueil et en salle de conférence
- Du personnel d'accueil formé à la LSF



Un CIAP.
De quoi s'agit-il?

Les agents d'accueil sont à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans votre visite. Des ateliers et visites adaptés sont possibles pour les groupes sur réservation.



Handicap intellectuel

Outils à disposition au Ciap

- Des tiroirs à ouvrir, des maquettes, des manipulations...
- Une signalétique associant textes et dessins
- Un plan des salles en Facile à lire et à comprendre
- Des fiches de salles en Facile à lire et à comprendre

1 Le château de Sainte-Suzanne Facile à lire et à comprendre

Sainte-Suzanne, un site de hauteur
Le château de Sainte-Suzanne a été construit sur un **éperon rocheux**.
Un **éperon rocheux** est une colline. Elle est constituée de roches. Au Moyen Âge, construire un château en hauteur permet de se défendre contre les attaques ennemies. À Sainte-Suzanne, des falaises, une forêt et une rivière rendent les attaques ennemies difficiles.

Observez la maquette du château de Sainte-Suzanne
Il y a deux bâtiments principaux : le **donjon** et le **logis**.
Le **donjon** est la plus grande tour du château. Il a été construit au Moyen Âge, à partir des années 1020.
Le **logis** est un bâtiment plus récent. Il a été construit pendant les Temps Modernes, au début du 17^{ème} siècle.
Ces deux bâtiments étaient utilisés comme habitation.

Vue de l'éperon rocheux de Sainte-Suzanne

Construction du donjon
Construction du logis

Préhistoire 000 000
Antiquité -3300
Moyen Âge 476
Temps Modernes 1453
Epoque contemporaine 1789
Aujourd'hui

Relecture réalisée par les travailleurs de l'ESAT l'ADAPT Mayenne de Pontmain.

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe. Plus d'informations sur www.inclusion-europe.org

SAINT-SUZANNE
CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN
AU DÉVELOPPEMENT
DU PRÉSENTIEL

Fauvette des jardins	Fauvette à tête noire	Pouillot de Bonelli	Pouillot siffleur	Pouillot véloce	Pouillot
Pinson des arbres	Serín cini	Verdier d'Europe	Chardonneret élégant	Linotte mélodieuse	Bourreux
Héron cendré	Q. d'été	Petit Gravelot	Vanneau pinné	Courlis cendré	Râle
Grand Rhinolophe	Petit Rhinolophe	Grand Murin	Murin d'Alcathoe	Murin de Daubenton	Murin à
Muscardin	Campagnol roussâtre	Campagnol amphibie	Campagnol souterrain	Campagnol des champs	Campa
16 espèces de d'amphibiens.					



Les agents d'accueil sont à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans votre visite. Des ateliers et visites adaptés sont possibles pour les groupes sur réservation.



Handicap moteur

Outils à disposition au Ciap

- 3 places de stationnement réservées près de l'entrée du château
- Ascenseur et sanitaires adaptés (1^{er} et 2^{ème} étage)
- Hauteur du mobilier du CIAP adaptée (bornes, pupitres...)
- Prêts de fauteuils roulants pour la visite (sur demande à l'accueil) et sièges pliables



Les agents d'accueil sont à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans votre visite. Des ateliers et visites adaptés sont possibles pour les groupes sur réservation.



Handicap visuel

Outils à disposition au Ciap

- Echantillons de matériaux à toucher
- Moulages d'empreintes d'animaux à toucher
- Maquettes de monuments à toucher
- Loupes monoculaires (sur demande à l'accueil)



Les agents d'accueil sont à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans votre visite. Des ateliers et visites adaptés sont possibles pour les groupes sur réservation.

Autres outils disponibles



Des outils utilisés lors des visites et ateliers groupes :

- Thermoformés de monuments de la Mayenne
- Echantillons de matériaux
- Maquettes à manipuler
- Emetteur/récepteur haute fréquence



Le parcours extérieur de présentation du château, physique et numérique :

- Matériaux à toucher
- Informations en braille
- Vidéos LSF de présentation
- Jeux et activités



L'entretien des équipements

Exemple d'équipements nécessitant entretien et maintenance :

- Groom
- Porte automatique
- Ascenseur ou élévateur
- Boucle à induction magnétique
- Balise sonore
- Signalétique sur écran
- Tourniquet
- Tapis roulant ou escalier mécanique

Matériel	Date d'intervention	Description
Ascenseur	Tous les mois	Entreprise ABH
Boucle à induction magnétique	2015	SARL SurdiciTé
Sécurité incendie	Tous les ans	CHUBB sécurité SICLI

La formation du personnel

Année	Formation	Agent concerné
2013	Médiation adaptée au public déficient visuel	Julie Maviel (PAH)
2013	Médiation adaptée au public déficient visuel	Gwenaëlle Boulay (PAH/CIAP)
2016	Initiation à la langue des signes française (cycle 1 Sites de visites)	Typhaine Rouxel (CIAP)
2016	Mieux communiquer avec la personne sourde (cycle 2 Guides et médiateurs)	Typhaine Rouxel (CIAP)
2017	Mieux communiquer avec la personne sourde (cycle 1 Guides et médiateurs)	Pierre-Marie Meignan (CIAP)
2017	Mieux communiquer avec la personne sourde (cycle 1 Guides et médiateurs)	David Foisneau (CIAP)
2017	Mieux accueillir le public sourd (action de perfectionnement à la LSF)	Typhaine Rouxel (CIAP)
2018	Adapter sa visite aux clients en situation de handicap	Typhaine Rouxel (CIAP)
2018	Mieux communiquer avec la personne sourde (cycle 3)	Typhaine Rouxel (CIAP)
2019	Rendre son information accessible avec le facile à lire et à comprendre (FALC)	Typhaine Rouxel (CIAP)
2019	Cycles A1 et A2 - Langue des Signes Française	Typhaine Rouxel (CIAP)

Emargement du personnel

Le personnel du château a pris connaissance de ce registre, des outils mis à disposition du public en situation de handicap et de la plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées », éditée par le gouvernement.

Agent	Date	Signature
Pascal TRÉGAN, responsable du site		
Gwenaëlle BOULAY, médiatrice du patrimoine		
David FOISNEAU médiateur du patrimoine		
Pierre-Marie MEIGNAN, médiateur du patrimoine		
Typhaine ROUXEL, médiatrice du patrimoine		
Julie MAVIEL, guide-conférencière		
Renaud PENLOU, guide-conférencier		
Noémie CHOISNET, médiatrice du patrimoine		
Antoine ADIAN, stagiaire médiateur du patrimoine		
Zoé DALIGAULT, agent d'accueil		
Alizée LEMAITRE, agent d'accueil		



ATTESTATION DE FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, formatrice pour CODEMARRAGE 53, spécialiste en « accessibilité touristique et culturelle », certifie que :

*Mr/Mme/Melle.....*MAXIEL Julie*.....,*

*De/du.....*Pays d'Art et d'Histoire Gervais Mayenne*.....,*

a suivi la formation organisée par le Service Patrimoine du Conseil Général de la Mayenne :

MEDIATION ADAPTEE AU PUBLIC DEFICIENT VISUEL

Le 2 avril 2013, à Ste Suzanne (CIAP du château de Ste Suzanne)

Fait à Ste Suzanne, le 2 avril 2013

STAGIAIRE :

FORMATRICE :



ATTESTATION DE FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, formatrice pour CODEMARRAGE 53, spécialiste en « accessibilité touristique et culturelle », certifie que :

Mr/Mme/Melle Gwenaelle Baulay

De/du stagiaire au CG53

a suivi la formation organisée par le Service Patrimoine du Conseil Général de la Mayenne :

MEDIATION ADAPTEE AU PUBLIC DEFICIENT VISUEL

Le 2 avril 2013, à Ste Suzanne (CIAP du château de Ste Suzanne)

Fait à Ste Suzanne, le 2 avril 2013

STAGIAIRE :

FORMATRICE :



ATTESTATION DE FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, **représentant COODEMARRAGE 53**, par le biais de MG TOUR CONCEPT, certifie que :

Mme ROUXEL Typhaine, du CIAP de Ste Suzanne, a suivi la formation organisée par **MAYENNE TOURISME** du 19 janvier 2016 au 7 mars 2016 :

« Initiation à la Langue des Signes Française »
PREMIERE SESSION ADAPTEE AUX SITES DE VISITES

Sur une durée de 27h sur les 30h proposées, à Laval, 84 Avenue Robert Buron

La formation comprenait :

- un apprentissage de vocabulaire en lien avec chaque structure
- des mises en pratiques de la langue
- une première approche de la syntaxe
- une approche du monde des sourds, de leur culture, des adaptations de langages ou de vocabulaire en lien avec le métier de guide

Fait à Laval, le 7 mars 2016.

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION

COODEMARRAGE 53
Zone Technopolis - Bât K
53810 CHANGÉ
Tél. 02.43.56.69.25
Fax. 02.43.56.97.72
Siret 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z
TVA FR 68 450 982 830

FORMATRICE

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant COODEMARRAGE 53, certifie que :

.....
salarié(e), de
a suivi le module de formation :

«MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SOURDE»

Apprentissage de la Langue des Signes Française,
cycle 2 orienté aux métiers de guides et médiateurs

Nature de l'action de formation selon article L.6313-1- du Code du travail : action d'adaptation et de compétences des salariés

Objectifs de la formation :

- apprendre de nouveaux signes afin de pouvoir assurer des présentations simples d'œuvres ou bâtiments, renseigner et converser en LSF
- approfondir les connaissances sur le monde des sourds
- approfondir la syntaxe, pratiquer la langue
- faire une présentation signée à partir d'un texte préparé

Dates : 10,17&18 nov 2016, 2&8 décembre 2016, soit 30h

Résultats :

- ☐ connaissances maîtrisées
- ☒ connaissances acquises
- ☐ connaissances en cours d'acquisition
- ☐ connaissances non acquises

Fait à Changé, le 8 décembre 2016

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION
Fait le 20/12/2016

FORMATRICE

COODEMARRAGE53
Zone Technopôle - Bât K
53810 CHANGÉ
Tél : 02 43 56 69 25
Fax : 02 43 56 97 72
Siret 459 982 830 00075 - NAF 8299 Z
TVA FR 66 459 982 830
Signed by Yousign

coodemarrage53

Adhérez avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

Zone Technopôle • Bât. K • rue Louis de Bragüe • 53810 Changé • Tél : 02 43 56 69 25 • Fax : 02 43 56 97 72
SIRET sous statut SCOP - RCS Changé : 459 982 830 - N° TVA FR 66 459 982 830 - SIRET : 459 982 030 40625 - N°102592

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant COODEMARRAGE 53, certifie que :

..... Pierre - Marie NEIGMAN

salarié(e), de Conseil Départemental de la Mayenne

a suivi le module de formation :

«MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SOURDE»

Apprentissage de la Langue des Signes Française,
cycle 1 orienté aux métiers de médiateurs du patrimoine
ou métiers du tourisme

Nature de l'action de formation selon article L.6313-1- du Code du travail : action d'adaptation et de compétences des salariés

Objectifs de la formation :

- apprendre des signes pour comprendre une demande simple d'une personne sourde
- comprendre le quotidien des sourds
- connaître l'Histoire des Sourds en France
- apprendre les bases de syntaxe de la langue, construire une phrase et la signer
- être capable de se présenter, de présenter sa structure, à partir d'un texte préparé

Dates : 5,11,19,20 et 25 janvier 2017, soit 30h

Résultats :

- ☐ connaissances maîtrisées
- ☒ connaissances acquises
- ☐ connaissances en cours d'acquisition
- ☐ connaissances non acquises

Fait à Changé, le 25 janvier 2017

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION

COODEMARRAGE 53
Zone Technopolis
53810 CHANGÉ
Tél. 02.43.56.69.25
Fax. 02.43.56.97.72
Siret 450 982 830 00025 - NAF 8229 Z
TVA FR 68 450 982 830

coodemarrage53

Adhère avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

FORMATRICE

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant CODEMARRAGE 53, certifie que :

..... Danièle FOISSEAU

salarié(e), de Conseil Départemental de la Mayenne

a suivi le module de formation :

«MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SOURDE»

Apprentissage de la Langue des Signes Française,
cycle 1 orienté aux métiers de médiateurs du patrimoine
ou métiers du tourisme

Nature de l'action de formation selon article L.6313-1- du Code du travail : action d'adaptation et de compétences des salariés

Objectifs de la formation :

- apprendre des signes pour comprendre une demande simple d'une personne sourde
- comprendre le quotidien des sourds
- connaître l'Histoire des Sourds en France
- apprendre les bases de syntaxe de la langue, construire une phrase et la signer
- être capable de se présenter, de présenter sa structure, à partir d'un texte préparé

Dates : 5,11,19,20 et 25 janvier 2017, soit 30h

Résultats :

- ☐ connaissances maîtrisées
- ☒ connaissances acquises
- ☐ connaissances en cours d'acquisition
- ☐ connaissances non acquises

Fait à Changé, le 25 janvier 2017

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION

FORMATRICE

CODEMARRAGE 53
Zone Technopolis - Bât K
53810 CHANGÉ
Tél. 02.43.56.69.25
Fax. 02.43.56.97.72
Siret 450 982 830 00025 - NAF 8200 Z
A166 450 982 830

codémarrage53

Adhérez avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

Zone Technopolis • Bât. K • rue Louis de Broglie • 53810 Changé • Tél. : 02 43 56 69 25 • Fax : 02 43 56 97 72
SARL sous statut SCOP - RCS Laval : 450 982 830 - N° TVA FR 08 450 982 830 - SIRET : 450 982 819 00025 - NAF 8200 Z

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant COODEMARRAGE 53, certifie que :

Typhaine ROUXEL

agent du patrimoine au CIAP de Ste Suzanne, a suivi le projet professionnel :

« MIEUX ACCUEILLIR LE PUBLIC SOURD »

Action de perfectionnement à la LSF

Nature de l'action de formation (Article L.6313-7 du Code du Travail) : action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Objectifs du projet :

Travail préparatoire en vue de réaliser des supports vidéos en Langue des Signes Française

- Aide au rédactionnel des textes
- Apprentissage de nouveaux signes
- Enregistrement de 5 vidéos supports pour s'entraîner

Dates :

10/10/2017 de 9h à 11h

21/11 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 14h30

23/11 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 14h30

10h au total

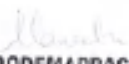
Fait à Ste Suzanne, le 23 novembre 2017

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION

FORMATRICE




COODEMARRAGE53
Zone Technopolis - Bât K
53810 CHARGÉ
Tél. 02 43 56 69 25
Fax. 02 43 56 97 72
Siret 450 982 830 00025 - MAR 2000 Z
TVA FR 02 450 982 830
Signed by Yousign 




coodemarrage53

Adhérez avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

Zone Technopolis • Bât. K • rue Louis de Broglie • 53810 Chargé • Tél. : 02 43 56 69 25 • Fax : 02 43 56 97 72
SARL sous statut SCOP - RCS Evreux : 450 982 830 - N° TVA FR 69 450 982 830 - SIRET : 450 982 830 00026 - NAF 2007

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant COODEMARRAGE 53, certifie que :

.....
salarié(e), de
.....

a suivi le module de formation :

ADAPTER SA VISITE aux clients en situation de handicap

Les 19 et 20 mars 2018 sur 14h, à Laval - ADT Mayenne Tourisme

Nature de l'action de formation (Article L.6313-7 du Code du Travail) :
action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Objectifs de la formation :

- Comprendre les attentes des personnes en situation de handicap lors des visites.
- Comprendre les outils compensatoires.
- Acquérir des réflexes comportementaux face aux différents types de déficiences.
- Acquérir les techniques pour mener une visite guidée adaptée à tous les publics.
- Acquérir les techniques pour accompagner une personne déficiente visuelle dans ses déplacements.

Résultats :

- ☐ connaissances maîtrisées
☒ connaissances acquises
☐ connaissances en cours d'acquisition
☐ connaissances non acquises

Fait à Changé, le 20 mars 2018

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION

COODEMARRAGE 53
Zone Technopôle - Bât K
53810 CHANGÉ
Tél. 02 43 56 69 25
Fax. 02 43 56 97 72
Site: 43 982 813 8125 - MAF 82932
TVA FR 56 431102 813
Signed by YouSign

FORMATRICE

codémarrage53

Adhérez avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

Zone Technopôle • Bât. K • rue Louis de Broglie • 53810 Changé • Tél. : 02 43 56 69 25 • Fax : 02 43 56 97 72
SARL pour statut SCOP - RCS Laval : 450 982 813 - N° TVA FR 56 431 102 813 - SIRET : 450 982 813 00025 - NAF8299Z



ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant COODEMARRAGE 53, certifie que :

Typhaine ROUXEL, salariée du CIAP de Ste Suzanne,
a participé au module de formation :

« **MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SOURDE** »
Cycle 3 d'apprentissage de la Langue des Signes Française,
orienté aux métiers du patrimoine et du tourisme (15,16 octobre + 29 et 30 novembre 2018)

Nature de l'action de formation selon article L.6313-1- du Code du travail :
Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Objectifs de la formation :

Objectifs	Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
Acquérir des nouveaux signes et approfondir la syntaxe	X		
Comprendre une vidéo signée/l'expliquer		X	
Etre capable d'assurer une présentation signée préparée	X		
Echanger sur un dialogue court spontanément	X		

Fait à Changé, le 30 novembre 2018

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION

COODEMARRAGE53

Zone Technopolis - Bât K

53810 CHANGÉ

Tél. 02.43.56.69.25

Fax. 02.43.56.97.72

Siret 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z

TVA FR 68 450 982 830

FORMATRICE


coodemarrage.53

Adhérez avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

Zone Technopolis • Bât. K • rue Louis de Broglie • 53810 Changé • Tél. : 02 43 56 69 25 • Fax : 02 43 56 97 72

SARL sous statut SCOP - RCS Sarre : 450 982 830 - N° TVA FR 68 450 982 830 - SIRET : 450 982 830 00025 - NAF 8299Z

Rouen, le 7 février 2019

Attestation de formation

Nous certifions que : Madame Typhaine ROUXEL
a participé à la formation : « Rendre son information accessible avec le Facile A Lire et à Comprendre ».

Cette formation a été animée par Fabienne CATELAIN et dispensée au :

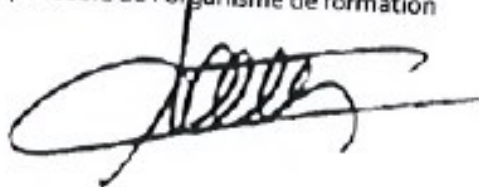
L'association « Les Ajoncs d'Or »

Lieu-dit Saint Lazare – 35162 Montfort sur Meu

Les 5, 6 et 7 février 2019 pour une durée totale de 18 heures.

Mme Fabienne CATELAIN

Responsable de l'organisme de formation



- Coccinelle Bleue
- 32, rue des peupliers – 76000 Rouen
- Téléphone : 06 86 45 18 86
- E-Mail : coccinellebleue.access@gmail.com
- Siret : 810 436 857 00017 / APE : 7021Z
- Numéro de déclaration d'activité : 28 76 05468 76





Centre de formation
Langue des Signes Française Méditerranée

ATTESTATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le centre de formation « Langue des Signes Française - Méditerranée », situé au 20 rue Raphaël 13008 MARSEILLE, atteste que **Mme Typhaine ROUXEL** est inscrite à la formation suivante :

Intitulé de l'action : Langue des Signes Française - Cours Session Intensive Dreillard Cycle A1 et A2 du niveau 1 à 6.

Nature : L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L.6313-1 du Code du travail

Objectif : Comprendre des phrases signées isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple : informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Communiquer de façon simple si l'interlocuteur signe lentement et se montre coopératif. Comprendre des phrases signées isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple : informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail).

Dates : Du 16 Septembre au 25 Octobre 2019

Durée : 180 heures

Fait à Marseille, le 25/10/2019

Association LSF Med

Laure ARNAL, Responsable Administratif



20, rue Raphaël - 13008 MARSEILLE
04 91 79 96 81 - contact@lsfmed.fr
www.lsfmed.fr

SIRET : 329 368 823 00111 NAF : 8559 A
Association loi 1901 sans but lucratif reconnue d'intérêt général
Affiliation à la Fédération Nationale des Sourds de France
Numéro de déclaration d'activité : 93 13 00 793 13 -

20 rue Raphaël
13008 MARSEILLE

04 91 79 96 81
contact@lsfmed.org
www.lsfmed.org

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

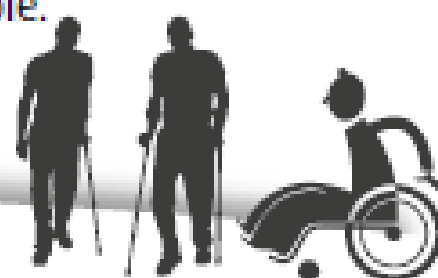
Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDEJ, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEL

Contact Référente Accessibilité :

Typhaine ROUXEL

02 43 58 13 08

typhaine.rouxel@lamayenne.fr

Château de Sainte-Suzanne

Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

9 rue Fouquet de la Varenne

53270 Sainte-Suzanne-et-Chammes

Tél. 02 43 58 13 00

Courriel : chateau.ste-suzanne@lamayenne.fr

Internet : www.chateaudesaintesuzanne.fr

